

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO

PRÉSIDENCE

03 BP 7021 OUAGADOUGOU 03

Tél. : (226) 25 30 70 64/65

Fax : (226) 25 30 72 42



BURKINA FASO

.....
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

09 JUIL 2026

Communiqué n°2026-00175 /MESRI/SG/UJKZ/P

Portant recrutement d'étudiants en Master Arts du spectacle et des Métiers de la Création Artistique (AMCA) titre de l'année académique 2026-2027

Le Président de l'Université Joseph Ki-Zerbo porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert au titre de la rentrée académique 2026-2027, au département de lettres modernes de l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres, Arts et Communication (UFR-LAC), un recrutement d'étudiants en première année de Master Arts du spectacle et des Métiers de la Création Artistique (AMCA)

I-Parcours ouverts

1. Arts de la Scène : 20 places
2. Management Culturel : 20 places
3. Cinéma et Audiovisuel : 20 places

Les changements de parcours ne sont pas autorisés après la sélection définitive.

II. Public cible

Peut faire acte de candidature toute personne titulaire d'une licence ou tout autre diplôme jugé équivalent reconnu par le CAMES en Lettres modernes, option Lettres et sciences humaines, avec la mention assez bien (12/20) au moins.

Le régime de la formation, qui dure quatre (04) semestres, est celui du système Licence-Master-Doctorat (LMD).

III. Composition de dossier

La composition des dossiers de candidature de base est à renseigner sur la plateforme. Ce sont :

- une fiche de préinscription dûment remplie ;

- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae daté et signé ;
- une photocopie légalisée du baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de licence (L1, L2 et L3) ;
- une lettre de motivation ;
- Un engagement à payer au moins la moitié des frais de formation la première année à faire légaliser par les services compétents ; formulaire à télécharger.

IV. Frais d'examen de dossier et participation au test d'entrée

Les frais de gestion du dossier s'élèvent à quinze mille cinq cents (15 500) francs CFA payables sur la plateforme Campusfaso par Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

V. Soumission des candidatures

La soumission des candidatures se fera obligatoirement en ligne sur la plateforme Campusfaso avec le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> du **8 au 31 juillet 2026 à 23 heures 59 mn GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site, dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiants (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

VI. Proclamation des résultats

Les résultats seront affichés à l'U.F.R. LAC le **15 septembre 2026** et les cours débiteront le **jeudi 1er octobre 2026**.

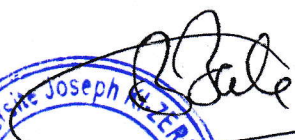
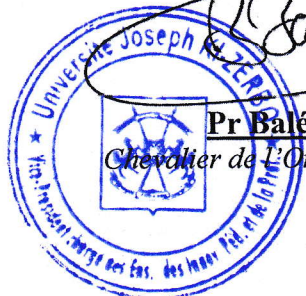
VII. Frais d'inscription

Tout candidat retenu doit s'acquitter des frais d'inscription à l'université ainsi que des frais de laboratoire, dont les montants sont fixés par les textes en vigueur. Les frais d'inscription et formation s'élèvent à :

	Ressortissants de la zone UEMOA		Ressortissants hors zone UEMOA
	Sous régime	Sous régime particulier	
Frais d'inscription	50 000 f CFA /an	50 000 f CFA /an	250 000 f CFA /an
Frais de formation	300 000 f CFA	300 000 f CFA	300 000 f CFA

NB. : Le versement de la moitié des frais de formation, soit 150 000 f CFA, est obligatoire dès la première inscription en première année.

P. le président et par délégation, le Vice-président
chargé des Enseignements, des Innovations
pédagogiques et de la Professionnalisation

Pr Balé BAYALA
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Diffusion :

Trois (03) fois par jour : matin, midi et soir pendant sept (07) jours.

Ampliation :

- DAOI
- V.-P. E.I.P
- A.C
- U.F.R. LAC